



Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 127 T 24

Objet : *Réglementation temporaire du stationnement sur le parking de l'Orangerie*

Le Maire de la Ville de Sainte-Adresse

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par le service animation de l'EHPAD La Roseraie pour l'organisation de << La journée des familles >>.

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation, le stationnement sera interdit sur le parking en face de l'Orangerie **le 23 mai 2024 de 10 heures à 17 heures**

Article 2 : La ville mettra en place les barrières.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le vingt-trois avril deux mil vingt-quatre.

Le Maire,



Ampliation transmise à :

ddsp76-csp-le-havre@interieur.gouv.fr

ddsp76-csp-le-havre-commandement@interieur.gouv.fr

Bureau de Police Alma : david.leconte@interieur.gouv.fr

stephane.marie@interieur.gouv.fr

prevision.ouest@sdis76.fr

Karl.CHENEL@transdev.com

virginie.horent@lehavremetro.fr

voirie@lehavremetro.fr

transportscolaires@lehavremetro.fr

Police Municipale

Service Urbanisme

Service Communication

Affichage

regis.lallemand@sainte-adresse.fr

animation@cogerpa.fr

